

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans la Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

C'est une question de savoir s'il ne sert à rien d'avoir raison. Auquel cas, ce n'est pas la peine de discuter et de convaincre. Mais alors que faut-il faire ?

L'Allemagne est en possession de la réponse française. Nous allons bientôt connaître celle-ci dans son texte intégral.

Quelques journaux, chez nous, n'ont pas attendu si longtemps pour juger un document dont ils ne savent encore que l'inspiration générale et le point de direction. Tout de suite, ils lui ont fait son procès. Ils critiquent M. Herriot de s'attarder à réfuter juridiquement « l'aide-mémoire » du baron von Neurath. C'est prendre une peine inutile, paraît-il, que d'établir combien la réclamation allemande est contraire à la juridiction internationale.

Trop juridique ! Ne vous semble-t-il pas que nous avons déjà entendu ça ? Quelqu'un que ce reproche doit rajeunir dans sa retraite, c'est M. Raymond Poincaré, qui ne s'attendait assurément pas à le voir adresser à son successeur, Herriot.

Juriste, lui criait-on, vous n'êtes que juriste ! Vous plaidez toujours. Vous épuisez en paroles votre force d'action. Vous perdez votre temps à démontrer que nous avons raison. Vous exaspérez le monde à force d'avoir raison... Et puis, après, à quoi cela nous sert-il ? Ça nous fait une belle jambe de prouver que nous avons le droit pour nous, si nous avons contre nous le fait !

Va-t-on rééditer ces critiques contre Herriot qui n'est pourtant pas avocat ? Bien sûr, au gouvernement on n'est pas au barreau ; on n'y discute pas devant un tribunal chargé de prononcer souverainement ; on a pour mission d'agir plus que de plaider ! Bien sûr, le rôle des gouvernants est d'assurer la victoire effective du droit plus encore que d'en faire la démonstration par raisonnements, syllogismes et déductions... Tout de même, ça peut servir à quelque chose d'établir la justice de sa cause !

Bah ! nous réplique-t-on, que voulez-vous que ça fasse au reître Hindenburg, au soudard Schleicher, ou à cette brute d'Hitler que leur réclamation soit contraire aux traités ? — Oh ! rien du tout ! Ils le savent d'ailleurs mieux que personne et de le démontrer publiquement cela ne le fera pas changer d'un iota. Mais il n'y a pas au monde que les soudards allemands, les junkers prussiens ou les bandes d'assaut hitlériennes. Eux, nous ne pouvons avoir l'illusion de les persuader par des raisons. Seulement, il y a ceux qui ont signé avec nous les traités en péril. Si nous ne nous adressons pas à un tribunal, nous parlons pour l'opinion du monde de quel n'est pas indifférent — tant s'en faut, et nous l'avons bien vu en 1914 — d'avoir avec soi ou contre soi !

Et cet effort de persuasion, Edouard Herriot vient de le renouveler dans le splendide discours qu'il a prononcé à Meaux devant les délégués officiels chargés par le gouvernement américain de remettre à la France un monument glorifiant la victoire de la Marne, par qui le monde civilisé fut sauvé.

« Si l'enthousiasme de jadis a cessé, que la justice dure », a pu dire Herriot demandant aux Américains de comprendre la France et les invitant « en ce jour, en ce lieu » à rentrer dans la profondeur de leur conscience pour y juger les campagnes qui tendent à défigurer notre pays dont on a trop facilement oublié les épreuves. Et ces épreuves, il les rappelle comme le témoignage de l'honneur que nous inspire la guerre et comme la preuve indiscutable de notre attachement à la paix.

Cependant, nous réfléchissons. Et nous sommes bien obligés, devant certaines manifestations imprudentes, de nous convaincre que l'appel aux plus hauts principes ne suffit pas à écarter le retour de la stupide barbarie.

Dans une émouvante évocation de tous les éléments qui ont rendu possible la victoire de la Marne, résultant d'une « formidable concentration d'héroïsme et d'énergie », Edouard Herriot ne manque pas de rappeler l'exemple de la Belgique que toutes les garanties morales n'ont pas suffi à protéger :

« ...Que fut devenu la liberté, notre liberté, si là-haut, vers le nord, dans un cher pays qui avait pris la précaution de se fortifier, malgré toutes les plus expresses garanties, les masses destinées à nous anéantir n'avaient pas été retenues pendant plusieurs jours ?... Je le demande. En ce jour, à cette place, n'est-il pas juste d'associer à notre pieux hommage ces petits soldats-citoyens qui dorment écrasés sous la couple de fer au fort de Liège et que ma tendresse reconnaissante tient pour les premiers vainqueurs de la Marne... »

Les âmes honnêtes et indépendantes doivent donc comprendre l'iniquité de la France dont l'attachement obstiné à certains principes est la suprême sauvegarde de la liberté.

Peut-être les mêmes censeurs jugeront-ils le discours d'Herriot aux Américains comme ils ont jugé sa réponse aux Allemands. Peut-être diront-ils qu'il a encore perdu notre temps. Sans se risquer à préciser lesquels, on réclame des actes. Sans se hasarder à dire ce qu'il faudrait faire, on le presse « d'agir ». Sans doute, mais n'est-ce pas agir que de convaincre ?

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ÉCRIT

Nuances septembrales

Le vent fraîchit, la nuit se hâte... Septembre est le mois où les âmes sensibles éprouvent jusqu'à la souffrance la fragilité du bonheur et la brièveté de la vie... Connaissances précieuses, que la réflexion et l'analyse procurent aux hommes pour leur dignité et leur misère, et qui les distinguent des animaux vraiment mieux que le boie sans soif... En septembre, il faut s'armer de courage. Les plaisirs, qu'on s'était promis longtemps, et qui furent prompts et décevants, s'évanouissent en vapeurs de souvenir. Le travail « démarre » ; il faut vaincre la force d'inertie. Le moteur tournera plus à l'aise en octobre. En septembre, il est vain.

Le vent fraîchit. Nous pouvions, sous le soleil d'août, croire que, tels les lys des champs et les anémones de Palestine, l'humanité vit sans fléir la pluie... Mais la nature n'est pas bonne mère. L'année, un frisson nous avertit. Au rouet, un rouet, bonhomme... Memento !... Tu dois peiner, Tu dois mourir.

Septembre est un mois de fêtes pour les lève-tôt. Nous avons eu, ces jours-ci, la joie de traverser, dans une aube humide et nacrée, les collines du Perche. Elles sortaient de flocons, de nappes, de trains de brume. Une brume laiteuse, opaline, où les peupliers trempaient leurs troncs, la tête seule dans la lumière. Pour un homme arrivant du Sud, c'est un spectacle entonnant. En ce moment même, des Français poussent des cris d'admiration en parcourant l'Espagne, le Maroc rouge, l'Italie bleue et violette. Ils ont bien raison. Mais transportez un Africain, un fils des sables, sur les collines françaises : quel vif, sous les brouillards, sentilles et fols d'eau des ruisseaux et les gouttelettes des prairies... Il se tournera vers l'Orient, et louera Allah le Merveilleux.

Pendant des siècles, on se consolait de l'agonie de l'été dans l'ébriété spirituelle des vendanges. Des méchants ont gâté ce plaisir, en accusant de moxas sans nombre la pureté septembrale... Qui ose s'exalter sur la foulée du raisin, la grappe en hotte, la hotte en cube ?... Le bonheur des vendanges rayonnait autrefois bien loin autour des Flandre et de Normandie. Il se cantonne, maintenant, dans les départements à cept, et des sous-sons commerciaux le rendent amer. Désespérant de nous rendre sages, on nous a rendus tempérants. Ce n'est pourtant pas la même chose !... De gros efforts ont été faits, en ces dernières années, en faveur de la gourmandise ; on ourrait des temples à son culte, où les cérémonies coulaient chaleur. Pour mille raisons, la religion des bons mets est en crise... Si l'on chasse, c'est pour marcher, non pour manger. Ce que nos pères nommaient fumet, on l'appelle lozine. Septembre, le mois de Gaster, en est tout attristé.

Le vent se lève. Il faut tenter de vivre... Poète, vous avez raison. La mer, dans quelques jours, aura ses grandes colères, grondantes et écumeuses, que l'on trouvera belles du haut des falaises. Les midis de septembre cachent du

Informations

La conversion des rentes

Les opérations projetées de conversion des rentes affecteraient un total d'environ 85 milliards de rentes et porteraient sur le 6 et 5 0/0, de manière à réaliser pour le budget un allègement de près de 1.500 millions. Des mesures spéciales seraient envisagées au profit des petits porteurs, mais on ignore encore dans quelle mesure.

Le mémorial américain

Dimanche, pour le 18^e anniversaire de la Marne, le Président de la République a inauguré le Mémorial américain de Verdennes.

M. Herriot a évoqué éloquemment l'amitié franco-américaine forgée au feu de la bataille et souhaita aux deux nations de toujours se bien comprendre dans la paix.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. Walter Edge a parlé en termes émouvants de l'amitié indéfectible qui unit depuis un siècle et demi les deux grandes nations, amitié qui trouva sur les champs de bataille où elles luttèrent pour le même idéal, de belles occasions de s'affirmer.

Incident franco-japonais

A la suite d'une démarche du consulat de France, le consul du Japon a exprimé ses regrets pour l'incident de vendredi provoqué par des policiers japonais en civil qui auraient pénétré sans autorisation dans la concession française afin de perquisitionner chez un Co-réen qu'ils suspectaient.

Le Chinois arrêté par les policiers japonais a été relâché. Des sanctions contre les policiers sont promises.

Allemagne et Etats-Unis

L'Allemagne a demandé officiellement à la trésorerie américaine l'autorisation d'ajourner le versement des paiements qu'elle devait effectuer le 30 septembre, et on prévoit que le gouvernement de Washington fera droit à cette demande.

Ces paiements seraient sans doute remis à mars 1934, dernier terme prévu par l'accord de remboursement.

Les Etats-Unis vont ainsi se trouver dans la situation paradoxale d'avoir à effectuer des versements à l'Allemagne, alors que cette dernière n'effectuera pas les siens. La trésorerie américaine a décidé en effet l'annulation de la dette américaine en ce qui concerne le moratoire Hoover, que les dettes contractées par l'Amérique envers l'Allemagne, au titre des compensations pour la confiscation des biens allemands pendant la guerre, n'avaient aucun rapport avec les sommes dues par l'Allemagne à l'Amérique et qu'en conséquence elles devaient être payées.

Le Mikado approuve les termes du traité d'alliance avec la Mandchourie

L'empereur Iro Hito a approuvé les termes du traité d'alliance que le Japon va signer prochainement avec la Mandchourie.

Avant de donner son approbation l'empereur avait eu un long entretien avec le baron Saito, président du Conseil et le comte Ushida, ministre des Affaires étrangères.

Le général Araki, ministre de la Guerre, a eu aujourd'hui avec le ministre de Chine au Japon, un long entretien au cours duquel il aurait déclaré que le Japon considérerait la question mandchoue comme définitivement résolue.

Les dettes de guerre et le redressement

Interviewé par le « Sunday Referee » le docteur Murray Butler, président de l'Université Columbia, a déclaré que les Etats-Unis devaient annuler les dettes de guerre :

« Le monde est menacé, a-t-il dit, au triple point de vue politique, économique et financier et il n'a jamais été plus nécessaire qu'à présent de mobiliser toutes les forces économiques, intellectuelles et morales et de les jeter dans la bataille pour la réorganisation de l'humanité. Les besoins du monde moderne exigent des méthodes nouvelles.

« Rien de constructif ne se fera, a-t-il ajouté, tant que les deux capitales, Washington et Paris, vers lesquelles se tourne l'attention universelle, n'auront pas pris les initiatives que le monde attend. »

Au Brésil

On annonce officiellement qu'afin d'empêcher une progression rapide des forces fédérales, les rebelles ont fait sauter un pont et la voie ferrée sur le fleuve Parana, œuvre remarquable de cinquante mètres de longueur.

Un autre pont a été détruit entre Aracassu et Itapetininga, ainsi que tous les petits bateaux naviguant sur le Parana.

froid. Les couchers de soleil sont plus rouges. L'humanité se réveille d'un demi-somme... « Il le faut », — ô Beethoven... Septembre est un soupir de la race résignée. — [Du « Temps »], R. K.

Exploits de bandits chinois

Cinq bandits ont tenté d'enlever M. Henson, directeur général anglais de la Hongkong And Shanghai banking Corporation de Kharbine, alors qu'il jouait au golf dans cette dernière ville avec un ami, M. Henson a été légèrement blessé. Les bandits se sont enfuis.

EN PEU DE MOTS...

— Au cours d'une séance d'entraînement pour le circuit automobile international du Cap d'Antibes, le coureur Lister a fait une embardée dans un virage et s'est tué.

— Quatre religieuses du pensionnat des orphelins du Bon Pasteur à Vienne (Isère) et une surveillante ont été intoxiquées par l'absorption d'un fromage. Une religieuse est morte. Les autres sont très malades.

— Succombant aux suites d'une méningite aiguë, l'humoriste André Dahl est mort dimanche. Il était âgé de 46 ans.

— Un jeune diplomate japonais avait tué sa femme qu'il soupçonnait de se livrer à l'espionnage. Il a été condamné par la Cour d'appel de Tokio à deux mois de prison avec sursis.

— A Millau, rue Louis-Blanc, Jules Cransac, 51 ans, a tiré 3 coups de revolver sur Mme Furo, la blessant très grièvement. Il s'est constitué prisonnier.

— M. de Monzie a inauguré, dimanche, à Trévières, une plaque commémorative sur la maison où est né le 16 février 1850, Octave Mirbeau.

NOS ÉCHOS

Des mots.

Toutes les semaines, quelque temps qu'il fasse, Sibérie ou Sahara, les académiciens se réunissent ponctuellement le jeudi, sous la Coupole.

Ils ne sont pas toujours bien, bien nombreux, mais ici, il n'y a pas de quorum et ils tiennent séance même s'ils ne sont qu'une demi-douzaine. De mémoire d'académicien, l'Assemblée n'est jamais descendue au-dessous de ce chiffre, ce qui est déjà beaucoup en un temps où bien des Parisiens, de même que les parlementaires sont aux champs.

Mais la possibilité d'une réunion plus restreinte n'est pas exclue et on se demande ce que ferait l'académicien qui, un beau jour, se trouverait avoir tout seul répondu à la convocation du Secrétaire perpétuel.

Naturellement, moins on est nombreux dans ces réunions et plus l'on travaille.

A la dernière séance, il y avait, sur les trente-huit immortels en fonctions — car il en est tout de même deux de morts — sept d'entre eux qui s'étaient rassemblés pour la discussion hebdomadaire.

A eux sept, ils ont fait, affirme la chronique, quinze mots.

Deux mots par académicien et un de rabiot pour la collectivité, disait un spirituel journaliste, on ne dira plus que l'Académie manque d'esprit !

Censure autrichienne.

Jusqu'ici, aucune loi de la République autrichienne ne s'opposait à ce qu'un père donnât à son enfant le prénom qui lui plaisait. De nombreux communistes ou socialistes conféraient ainsi à leurs enfants les prénoms de Marx et de Lénine, tandis que des Hitlériens donnaient les noms de Hitler ou d'Odin (Wotan).

La Chancellerie fédérale vient donc de décider que les citoyens nouveaux-nés ne pourront être affublés de prénoms « immoraux » ou « contraires à l'ordre public ». Des surnoms ne seront pas acceptés non plus comme prénoms. Il est aussi stipulé que des anciens prénoms, devenus noms de famille, ne pourront reprendre leur ancienne fonction, sauf, naturellement, s'il s'agit de prénoms demeurés tout à fait usuels, comme Friedrich ou Franz. L'employé d'Etat-civil a le droit de refuser l'inscription de tout prénom qui lui paraîtrait « exotique, déplacé ou choquant ».

L'attelage.

Quoi qu'on ait pu en dire ou insinuer, « l'attelage » Germain-Martin-Palmade fait assez bon ménage.

La chose est d'autant plus méritoire que les deux ministres passent l'un et l'autre pour avoir du caractère — ce qui est une façon aimable de constater qu'on l'a mauvais.

Si M. Germain-Martin a le caractère assez ombrageux, M. Maurice Palmade l'a, lui, souriant. Et c'est cela qui a rondi les angles.

Le ministre du Budget s'est fait d'ailleurs une règle d'approuver toutes les initiatives de son collègue des Finances — ce qui faisait dire à un de ses collègues :

— Votre attelage est en tèche... Germain-Martin en tête.

Et d'ajouter :

— En cas de chute, c'est lui qui tombe le premier.

LECTURES ET IMPRESSIONS...

COTE D'AZUR... (1)

M. Albert Flament vient enfin de nous donner le livre que nous attendions de lui depuis *Marina de Toulon*. Chaque écrivain doit et rend volontiers un hommage public au pays préféré de ses flâneries, de ses rêves et de son labour... La littérature descriptive devient chaque année plus abondante. Les grands voyageurs, — Paul Morand et les Tharaud pour ne citer que ces deux exemples de qualité, — ne se bornent même pas à la peinture d'une seule contrée. Continuent après eux ; ils nous font voir toute la terre et encore la déclarent-ils bien petite.

Peu désireux de s'éparpiller de la sorte, M. Albert Flament n'avait jusqu'ici écrit, que je sache, aucun des ouvrages de documentation pittoresque dont les Français de toutes classes, depuis qu'ils ont cédé à leur tour à la passion du tourisme, sont devenus plus friands que de romans.

Hiverneur assidu de Biot, M. Flament aperçoit de ses fenêtres la rude et harmonieuse échine du cap d'Antibes. En quelques instants, si le désir lui en vient ; il gagne le plateau de la Groupie, belvédère d'où rien n'échappe aux yeux des aspects que prennent, sous le ciel changeant, la mer et la montagne entre la crête de l'Estérel et la frontière italienne. Ce vaste et resplendissant domaine qu'il embrasse dans son moindre regard, il le connaît dans ses moindres détails. Comment a-t-il pu tarder autant à nous proposer de le visiter avec lui ?

Il avait ses raisons et il a eu bien raison. Jamais heure ne fut propice comme celle-ci au succès d'un livre sur la Côte d'Azur. Montparnasse, on le sait, a émigré en masse, cet été, dans les parages tropéziens. Sinon en totalité, du moins de Paris et de la France s'est répandue sur les rivages qui séparent Saint-Raphaël de Menton. La froidure du début de la saison jointe aux effets d'une habitude réclame insupportable, ville transposée dans la mode en ruée de montons de Panurge. En partance pour la Méditerranée, on franchit débarqués sur ses plages, beaucoup de gens, j'imagine, aviseront aux vitrines des librairies ce volume à la couverture assortie à son sujet. Il est agaçant à souhait. A ceux, d'ailleurs, qui pourraient penser que, même en cette matière l'habit ne fait pas le moine et l'élégance du facon la qualité du parfum (comme on dit tantôt de l'auteur offre toute garantie sur l'intérêt du volume.

Achetez donc ce livre, vous tous, qui l'ignorant ou l'ayant déjà parcouru, abordez la Côte d'Azur. Mais ne vous attendez pas à n'y trouver qu'un éloges sans réserve du beau pays où vous allez passer quelques semaines. Le dithyrambe n'est pas dans la manière de M. Albert Flament. Il exalte la beauté ; mais quand elle consent à s'allier par sottise, snobisme ou mercantilisme, il vitupère sans crainte les laideurs dont elle ternit son éclat. Dès ses premières lignes, il s'indigne de « désordre outrancier des baroloques de la publicité ». A plusieurs reprises, il reviendra sur ce sujet, avec la même verve pingrante. Il n'en montrera pas moins pour railler l'architecture d'inspiration « exposition coloniale » qui sévit sur la Croisette et ailleurs, un peu partout. Œuvres des fabricants d'agglomérés dont les méfaits sont universels « ces façades de maisons « entièrement passées à l'outremer, au cadmium, au vermillon, donnent sur « la côte, dorénavant, à toute la nature, « un atroce aspect de mascarade. »

Ailleurs, il raille ces plages minuscules et si encombrées qu'il les définit : « le monde entier dans une éprouvette de bactériologiste. » Des baies étroites se sont transformées en piscines « on l'ondulation de la vague ne se produit plus » tant les baigneurs sont pressés. Il n'hésite pas davantage à faire grief aux grands palais de leur ornementation « qui fait penser à Versailles et à M...

Au reste, suivant le dessein exposé dans son bref avant-propos, M. Albert Flament entend nous faire connaître le pays par ses habitants, par tous ses habitants, autochtones aussi bien qu'étrangers. A propos des premiers, il note des traits de mœurs comme ceux-ci : aux champs, la femme, assise à l'ombre, regarde travailler l'homme, mais ne l'aide pas ; en revanche, aux jours des fêtes populaires, c'est elle qui s'agit et s'affaire, secourant l'indolence des garçons, exigeant que le commandement « Embrassez ! » de la farandole soit suivi d'exécution... »

A tous ceux qui, peu ou prou, fréquentent récemment la Côte d'Azur la description exacte, vibrante et colorée que voici plaira. Ils n'approuveront pas moins dans ces pages, la critique que l'éloge. Dégager de cent façons « les magnifiques aspects d'un pays entre tous favorisé » constitue un crime de lèse-beauté qui, si l'on n'y met ordre, recevra quelque jour son châtiement. A l'encontre de la plupart des gens, M. Albert Flament sait encore s'indigner et manifester sa réprobation. J'admire ce courage et souhaite qu'il en suscite d'autres... »

Eug. GRANGIÉ.

C'est évident.

Le général Georges, qui va succéder à Strasbourg, en qualité de gouverneur, au général Brécard, est un des « espoirs » de notre armée.

Au temps de l'occupation de la Ruhr, le général Georges n'était encore que jeune colonel. Par son allant, son entrain, sa crânerie, il avait su s'imposer aux autorités allemandes.

Ayant à régler avec un fonctionnaire civil une question de protocole, il devait trancher cette question : savoir qu'un délégué et d'un officier supérieur devait saluer le premier. Le futur gouverneur de Strasbourg n'hésita pas : — Le plus poli !

(tinguett. » A Eze et en d'autres lieux, il montre les Anglo-Américains s'emparant des logis abandonnés suspendus aux arêtes des pitons, les sauvant de la ruine mais, dans leur zèle imbecille de reconstruction de l'ancien état, transformant ces demeures romantiques en musées grotesques. Il pousse même l'audace jusqu'à ne pas tout admirer de ces exhibitions qui font l'orgueil de Nice et à écrire : « Les Nicols devraient prendre garde. Leur Carnaval ne doit être ni joufflu, ni pansu, ni roquign ; c'est « un svelte méridional, bien découplé, qui boit le vin rouge des coteaux de « Saint-Jeanne, non la bière des taver- « nes muniçoises... »

On le voit, M. Albert Flament, a rien du flagorneur ou de l'admirateur à ceitères. S'il sait critiquer, il sait louer aussi, dire son plaisir et crier son enthousiasme. Je pourrais citer dix pages, cinquante pages de ce livre qui sont autant d'hymnes à la splendeur de la Côte d'Azur. Je me bornerai à ce passage : « Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, « que sépare un chenal ouvert sur la « baie, créent les plus magnifiques dé- « cors, ceux qui sont pour les voyageurs « et les sélectaires la gloire de notre « planète. Des que pour le peintre. Le « pour le poète que pour le poète. On les a vus « détail n'y compte point. On les a vus « tout entiers d'un coup d'œil. On les « aspire autant qu'on les regarde. Ils « sont tout dans leur éclat, leur gran- « deur, leur savor et leur noblesse... »

De Saint-Raphaël à Menton, nous abondons, avec M. Albert Flament, toutes les villes, petites ou grandes, maritimes ou déjà montagnardes, vouées à l'agitation des touristes et aux extravagances des snobs ou propices encore à la rêverie féconde des artistes. Les hâves de paix deviennent de plus en plus rares. S'en trouvera-t-il bientôt un seul qui réponde au vœu de Marceline Desbordes-Valmore :

Cherchant de l'ombre à pari, afin d'oser dormir ?

Ce vers est l'une des épigraphes placées en tête des chapitres du livre. L'auteur les emprunte à des écrivains très divers, de préférence à ceux qui ont connu et célébré la mer au temps où les rivages jouissaient encore, ou à peu près, de leur tranquillité et harmonieux état de nature.

M. Albert Flament met en scène plusieurs de ces précurseurs, Guy de Maupassant et Jean Lorrain entre autres. Il ne se borne pas à ces évocations du passé. Pour animer le décor, il le peuple de personnages célèbres. A Nice, il nous conduit d'Isadora Duncan à Emma Calvé, à Villefranche chez M. Jean Cocteau, à Monaco bien entendu chez le Prince, à Cabré-Quebrun chez M. Gabriel Hanotiau. Ces rencontres ne constituent point de simples hors-d'œuvre. Le lecteur y trouve de piquantes et charmantes illustrations de la chronique intellectuelle et mondaine de la Côte d'Azur.

Au reste, suivant le dessein exposé dans son bref avant-propos, M. Albert Flament entend nous faire connaître le pays par ses habitants, par tous ses habitants, autochtones aussi bien qu'étrangers. A propos des premiers, il note des traits de mœurs comme ceux-ci : aux champs, la femme, assise à l'ombre, regarde travailler l'homme, mais ne l'aide pas ; en revanche, aux jours des fêtes populaires, c'est elle qui s'agit et s'affaire, secourant l'indolence des garçons, exigeant que le commandement « Embrassez ! » de la farandole soit suivi d'exécution... »

A tous ceux qui, peu ou prou, fréquentent récemment la Côte d'Azur la description exacte, vibrante et colorée que voici plaira. Ils n'approuveront pas moins dans ces pages, la critique que l'éloge. Dégager de cent façons « les magnifiques aspects d'un pays entre tous favorisé » constitue un crime de lèse-beauté qui, si l'on n'y met ordre, recevra quelque jour son châtiement. A l'encontre de la plupart des gens, M. Albert Flament sait encore s'indigner et manifester sa réprobation. J'admire ce courage et souhaite qu'il en suscite d'autres... »

Eug. GRANGIÉ.

Deux fois vingt ans.

La délégation française à la Conférence de Stresa comprend une douzaine de hauts fonctionnaires sous la présidence de M. Georges Bonnet.

Elle brille par la jeunesse de ses membres. Et un habile statisticien a établi que « l'âge moyen » de nos délégués à cette Conférence était de quarante ans.

Deux fois vingt ans, opinait M. Georges Bonnet, vingt ans de jeunesse, vingt ans de sagesse.

LE LISIÈRE.

Chronique du Lot

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

LISTE COMMUNE DES TROIS SÉNATEURS SORTANTS

Les conseils municipaux se sont réunis le 11 septembre en session spéciale pour désigner leurs délégués à l'élection sénatoriale qui aura lieu le dimanche 16 octobre prochain.

Devant le corps électoral, maintenant constitué, la campagne est donc ouverte.

« Campagne », disons-nous, et non « bataille ». On n'a aperçu, en effet, aucune raison de désaccord parmi les républicains qui forment l'immense majorité des électeurs sénatoriaux, tandis qu'ils ont tous les motifs de maintenir entre eux cet accord dont l'entente, qui n'a cessé de régner entre leurs trois représentants, au Sénat était la naturelle et parfaite expression.

Ceux-ci ont pris la décision, que l'on attendait d'eux et qui est aujourd'hui définitive, de faire liste commune.

La chose allait de soi. MM. Loubet, Fontanille et Garrigou ont agi ensemble, voté ensemble, défendu ensemble des idées communes. Ensemble, ils présenteront aux électeurs un programme commun. Cette solidarité de pensée et d'action devait avoir sa conclusion logique dans leur solidarité électorale. Une seule politique en trois personnes doit comporter un seul acte de confiance qui s'exprimera par un seul vote sur un seul bulletin.

Cette décision répond si nettement au désir des électeurs sénatoriaux qu'elle aura, sans aucun doute, pour conséquence d'arrêter toute velléité de candidature concurrente, parmi les républicains du département.

On peut dire, sans bluff ni vantardise, que la liste Loubet-Fontanille-Garrigou est, dès maintenant, assurée du succès.

Armée

Sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais : MM. l'adjudant-chef Pierranton, rapatrié du Maroc ; les adjudants Tullet, rapatrié d'Indochine ; Maffre, Portet, rapatriés d'Afrique occidentale française ; les sergents-chefs, Bernadac, André, Gontaud, Carrière, rapatriés d'Afrique occidentale française.

Maître armurier

M. Gouaux, soldat au 16^e tirailleurs sénégalais, est désigné pour suivre du 1^{er} octobre 1931 au 30 septembre 1933, le concours pour l'obtention du brevet de capacité de maître armurier.

Légion d'honneur

M. Bley, receveur buraliste à Montcuq, mutilé de guerre, pensionné à 100 0/0, est promu officier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

Tabacs

MM. Rouquet, Landes, Marty, vérificateurs experts à Cahors sont élevés à la 2^e classe.

Nos bien sincères félicitations.

Poudre de chasse

Mme veuve Pujade est autorisée à ouvrir un débit de poudre de chasse à Labastide-du-Vert.

Enseignement primaire supérieur

Mlle Barthe, professeur à l'E. P. S. de Martel est nommée à l'E. P. S. de Lannémezan en remplacement de Mme Dinguon qui est nommée à Martel.

PALAIS des FÊTES

RÉOUVERTURE

MERCREDI 14, JEUDI 15, SAMEDI 17, DIMANCHE 18

Matinée et soirée

POUR UN SOIR

Grand film parlant français d'après la nouvelle inédite de R. de Liste avec

Colette Darfeuil, Régine Dhaby, Cellie Andersen, Jean Gabin, Guy Ferrand, Georges Melchior. Voie triomphale, avenue de luxe et de rêve, les Champs Elysées attirant et retournant. De toutes ces promesses celle du « Lido » accroche le regard d'un jeune officier qui l'uni-forme de la marine rend encore plus mâle, plus élégant. En compagnie de son commandant, il y pénètre au moment où la vedette y chante l'air à la mode : « Pour un soir ». Intrigué, séduit, le lieutenant questionne son supérieur. Ce dernier cherche à se souvenir. Il a connu cette femme, où ?

C'est lors de la malheureuse affaire de ce pauvre matelot qu'il a dû instruire devant le Conseil maritime et qui pour avoir reconstruit cette scène en devint le jouet... C'est le douloureux roman de celui qui ne fut aimé que « Pour un soir ».

En complément

MONTE-CARLO

Une production du réalisateur de Parade d'amour avec Jeannette Mac Donald et Jack Buckanan.

Location gratuite. Téléphone 276.

Les Infanticides de St-Sauveur-la-Vallée

En relatant l'arrestation de la femme Camille Tournié, de St-Sauveur-la-Vallée, inculpée d'infanticide, nous disions : « On prétend qu'elle aurait commis d'autres infanticides. »

Effectivement, le bruit courait que Camille Tournié avait accouché d'un enfant en mai 1931 et qu'elle l'avait fait disparaître.

Les gendarmes firent une enquête, et procédèrent à des fouilles dans le tumulus où le cadavre de l'enfant né en août 1932 avait été trouvé.

Un second cadavre fut retrouvé, et puis 4 autres squelettes furent découverts au même endroit.

Ce sont donc 6 infanticides qui ont été commis.

Le Parquet à St-Sauveur

Le Parquet se transporta, samedi, vers 16 heures, à St-Sauveur. Il fut mis en présence des découvertes. Aussitôt, le distingué magistrat, M. Toulza procéda à l'interrogatoire de la femme Tournié.

L'interrogatoire dura pendant 2 heures ; la mère criminelle, en pleurant, finit par avouer.

Les aveux

Elle reconnut que de 1924 à 1930, elle avait mis au jour 4 enfants qu'elle étouffa et enterra.

En 1931 et en 1932, elle accoucha de deux enfants qui subirent le même sort que les quatre premiers.

Mais, chose horrible, elle affirma, le jour de son arrestation que le père de ces enfants était son beau-frère Jarguel.

C'est au su et au vu de sa sœur, la femme de Jarguel qu'elle avait des relations avec Jarguel et qu'eurent lieu les accouchements, les étouffements et les enfouissements.

Mais pourquoi ces crimes ?

L'accusée a déclaré que si ces enfants disparaissaient, c'est parce que Jarguel ne voulait pas avoir d'autres enfants à sa charge. S'il supportait les siens — cinq — et ceux de sa femme — quatre — il refusait de garder les enfants de sa belle-sœur, qui, pourtant, étaient bien de lui.

Il semble donc bien établi que toute la famille était au courant de cette lamentable et horrible hécatombe de pauvres petits nés dans la ferme où vivaient dans la plus honteuse promiscuité Jarguel, sa femme, sa belle-sœur et 9 enfants.

Pourtant, la misère ne semblait pas régner chez Jarguel.

Celui-ci, amputé du poignet gauche, mutilé de guerre, touche 10.000 francs de pension et 8.000 francs d'allocations annuelles pour charges de famille.

Le Parquet est rentré samedi soir, à 9 heures, à Cahors et la femme Tournié a été ramenée à la prison.

L'enquête continue.

Enregistrement

M. Rey, receveur de l'enregistrement à Salers (Cantal) est nommé à Latronquière (Lot).

EDEN

MERCREDI, — JEUDI, — SAMEDI et DIMANCHE en soirée (dimanche matinée)

PREMIERE PARTIE

A 21 heures. Actualités parlantes Fox-Movietone. Magazine Paramout, parlé. Chansons, Attraction chantée par Saint-Granier. Degré, Sketch avec Prince Rigadin, parlé. Les nouveaux mariés, Comédie parlée. Agence matrimoniale, Sketch parlé avec Dréan.

DEUXIEME PARTIE

Vers 22 h. 30. La meilleure comédie Paramount de la saison 1932.

Le Cordon Bleu

de Tristan Bernard avec

Jeanne Helbling, Pierre Bertin (de la Comédie Française), Baron fils, Lucien Baroux, Cora Lynn, Maurice Logrené, Pitoulo, Madeleine Guitty et Marguerite Moreno.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER 5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli) Métro : Saint-Paul PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS RECOMMANDÉ AUX FAMILLES CHAMBRES A UN LIT de 18 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) Téléphone ARCHIVES 60-92 Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

CONSEIL D'HYGIÈNE

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni à la Préfecture le vendredi 9 septembre 1932, sous la présidence de M. le Préfet. Étaient présents : MM. Cazes, Gros, Gayet, Manhiabal, Docteur Peindarie, Docteur Raugé, Garnal, Rescoussé et Tourniol.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur les affaires suivantes :

Commune d'Anglars-Lacapelle. — Réparations et aménagement du groupe scolaire. Le Conseil donne un avis favorable sous réserve qu'il ne sera pas fait usage de canalisation en plomb.

Commune de Gourdon. — Abattoirs. Mise en dépôt et évacuation des déchets. Avis favorable.

Commune de Montcléra. — Aménage d'eau et abreuvoir-lavoir du bourg. Le Conseil donne un avis favorable sous réserve que le tout sera recouvert et que les observations du géologue seront respectées.

Commune de Prayssac. — Agrandissement du cimetière. Avis favorable.

Commune de Reyrevignes. — Remise en état des écoles de filles et de garçons. Avis favorable.

Commune de Saint-Bressou. — Réparations au groupe scolaire. Avis favorable.

Commune de Saint-Michel-de-Bannières. — Agrandissement du cimetière. — Avis favorable.

Commune de Salviac. — Démolition d'immeubles insalubres et assainissement de la Place de la Fontaine. Avis favorable.

Commune de Cahors. — Dépôt de liquides inflammables, demande de la Société des Pétroles Jupiter. Avis favorable.

Commune de Saint-Géry. — Installation d'une tuerie particulière, demande de M. Grimaud, boucher. Avis favorable.

Commune de Saint-Céré. — Dépôt de liquides inflammables, demande de M. Laborie. Avis favorable.

Commune de Castelfranc. — Le Conseil charge M. Gros, vétérinaire départemental de faire un rapport sur les conditions d'installation et de fonctionnement de la tuerie de Castelfranc.

Commune de Vers. — Le Conseil décide d'adresser au propriétaire de la tuerie de Vers un avis informant d'avoir à se soumettre dans un délai de 15 jours au règlement, faute de quoi il serait procédé à la fermeture de la tuerie.

Commune de Cahors. — Le Conseil décide d'appeler l'attention de M. le Maire de Cahors sur certaines pratiques mises en usage par des entrepreneurs de vidanges, qui déversent les matières dans le Lot. De telles pratiques doivent être interdites et sévèrement réprimées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30. — Le Secrétaire : Paul GARNAL.

Ecole primaire supérieure de Cahors

M. le Directeur de l'Ecole primaire supérieure de Cahors a l'honneur de rappeler aux familles que la rentrée des classes aura lieu vendredi soir 30 septembre, pour les internes ; samedi 1^{er} octobre, pour les externes.

Médaille d'honneur communale

En vue de la prochaine promotion, les demandes de médaille d'honneur communale, instituée par décret du 20 août 1921 devront parvenir à la préfecture, par l'intermédiaire des maires de l'arrondissement de Cahors et des sous-préfets pour les deux autres arrondissements, avant le 25 septembre courant, au plus tard. Passé ce délai, elles ne seront susceptibles d'aucune suite.

La médaille d'honneur communale est destinée à récompenser les employés ou anciens employés communaux qui ont trente ans de services consécutifs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience de vacation du 10 septembre 1932

Coups et blessures. — Le tribunal condamne un limonadier de Luzech, M. C., à 25 fr. d'amende pour coups et blessures.

Vol. — Marie Gormenwiche, 42 ans, sans domicile fixe est poursuivie pour vol de numéraire au préjudice de Mme Calès, de Gourdon. 15 jours de prison.

Encore un vol. — La nommée Marie-Louise Lherm, 21 ans, étant en traitement à la Maternité a volé une somme d'argent et une montre bracelet.

Elle fait défaut. Le tribunal la condamne à 2 mois de prison.

Infraction. — Pour infraction à l'arrêté des expulsions pris contre lui, l'espagnol Hernandez, 44 ans, manœuvre, sans domicile fixe est condamné à 1 mois de prison.

CAHORS CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni dimanche matin, à 10 heures pour procéder à l'élection des délégués sénatoriaux.

La séance est ouverte sous la présidence de M. François Salanié, 1^{er} adjoint.

M. Rollès, désigné comme secrétaire, a fait l'appel des présents.

20 conseillers étaient en séance : MM. le Docteur Calvet, Salanié, Gayet, Nicolai, Caminade, Paubert, Marcouly, Blanc, Cournède, Alayrac, Chastanet, Malique, Marmiesse, Caillau, Boi, Dellard, Vidailiac, Rollès, Teil, Henry.

Excusés : MM. de Monzie, docteur Rougier, docteur Peindaries, Coudere. Immédiatement, on procède au vote : sont élus délégués titulaires : MM. Salanié, Gayet, Marcouly, Chastanet, Caillau, Boi, Dellard, Vidailiac, Rollès, Teil, Coudere, Henry.

Tous ont obtenu 19 voix sur 20 votants parce que les candidats ont cru devoir ne pas voter pour eux-mêmes.

Sur 27 conseillers, 20 ont pris part au vote. Le Conseil étant réduit à 24 par suite du décès du regretté Emile Ferrando et de la démission de MM. Cammas et Gibert. De plus, il y eut 4 conseillers qui n'ont pas pu assister à la séance.

Indiquons que le nombre des délégués sénatoriaux, membres du Conseil municipal de Cahors est de 16 : 12 délégués désignés dimanche et 4 délégués de droit : MM. de Monzie, député, docteur Rougier et Peindaries, conseillers généraux et M. le docteur Calvet, conseiller d'arrondissement.

Aussi bien, par une entente qui avait eu lieu lors de la dernière élection sénatoriale, on avait décidé que les délégués seraient nommés par ordre du tableau. Les 12 premiers voteront à cette élection partielle. Les autres seraient désignés pour les élections de 1932.

Ainsi fut fait. Mais, en raison des 4 délégués de droit et des trois autres démissionnaires, il n'y avait plus que dix conseillers.

Tout s'est arrangé : les deux autres délégués furent pris dans la municipalité ; MM. Salanié et Gayet, adjoints furent désignés.

Ventes d'immeubles municipaux

La municipalité de Cahors vient de mettre en vente plusieurs immeubles appartenant à la ville.

M. Louis Vidailiac, industriel à Cahors, s'est rendu acquéreur du bureau d'octroi du port Boulier, désaffecté, pour la somme de 10.000 fr., montant de la mise à prix.

La mise en vente du jardin des Cadourques, divisé en deux lots, a trouvé deux acquéreurs. Le premier lot comprenant la partie est du parc s'est disputée entre M. Gaston Lajunias et M. Jean Dubois, industriel à Cahors.

La mise à prix était de 17.500. M. Dubois s'est rendu acquéreur pour la somme de 21.000 fr. Le deuxième lot comprenant la partie ouest a été mis à prix pour la somme de 17.000 fr. L'enchère a porté ce deuxième lot à 19.600 francs. M. Lajunias a été déclaré adjudicataire.

Il est mentionné dans les clauses du procès-verbal faisant acte de vente du jardin des Cadourques que ces terrains ne devront servir que pour la construction d'immeubles bénéficiant des dispositions de la loi Loucheur.

CIRQUE BOUGLIONE

Nous rappelons que c'est ce soir mardi qu'aura lieu à 20 h. 30 la grande représentation du Cirque Franco-Belge.

A 17 heures, grande cavalcade dans les rues de la ville.

Grave accident

Le jeune Lavergne, travaillant aux chantiers Collet, près d'Assier, a été frappé à la tête par la manivelle du treuil dont se servent les ouvriers pour soulever les pylônes.

Le jeune Lavergne a dû être transporté à l'hôpital de Cahors.

Vandalisme

Dans la nuit de samedi, des... noctambules, pour s'amuser, probablement, ont tracé des inscriptions à la chaux sur le goudron des rues de St-Céré.

La plaisanterie est mauvaise. Aussi bien, plainte a été portée et le Parquet de Cahors a ordonné une enquête pour pincer les coupables.

Il est des farces qui peuvent coûter très cher.

Incendie

Le Parquet a été informé que dimanche matin, un incendie avait éclaté dans une grange appartenant à M. Guiral, à Concois.

Malgré les secours, tout a été brûlé. On ignore les causes du sinistre. Une enquête est ouverte.

LA CRISE

Par ce temps de crise, savoir bien dépenser son argent c'est l'économiser. Vous ne regretterez pas l'argent que vous dépenserez cette semaine en allant voir le superbe programme qui passe à l'EDEN.

Le plus beau spectacle de la semaine nous le verrons à l'EDEN.

Le Sultan du Maroc à Cahors

Dans la journée de dimanche, les Cadurciens virent une auto s'arrêter devant l'hôtel des Ambassadeurs et en descendre des Marocains.

Peu après, on apprenait que le sultan du Maroc devait arriver dans la soirée et séjourner dans notre ville jusqu'au lundi matin.

Effectivement, vers 9 heures, trois superbes voitures s'arrêtaient devant l'hôtel des Ambassadeurs.

Le sultan du Maroc descendait avec sa suite des voitures dans l'hôtel où ils se firent servir à souper.

Il y avait 15 couverts. Le menu servi fut le même que celui des clients habitués.

Une foule nombreuse stationnait devant l'hôtel, espérant voir le sultan.

Seul, le petit prince héritier, âgé de 4 ans, fit une promenade sur le Boulevard accompagné de sa nurse.

M. Lépinard, secrétaire général, s'est rendu à l'hôtel des Ambassadeurs et a demandé au sultan de vouloir bien apposer sa signature sur le Livre d'or de Cahors.

Le sultan s'est empressé de lui donner satisfaction.

Puis, le sultan et sa suite rentrèrent dans leurs chambres.

Ils sont repartis de Cahors, lundi matin.

Chasseurs imprudents

Vendredi soir, entre 7 h. 20 et 7 h. 40 plusieurs coups de feu furent tirés par des chasseurs, se trouvant sur les pentes du camp des Monges. Une grêle de plombs vint s'abattre sur la route à côté d'un groupe de personnes, juste au carrefour de Gabussut, face à la maison Carayon. Personne ne fut touché heureusement, mais on ne saurait trop faire remarquer à MM. les chasseurs qu'un peu de prudence serait nécessaire, d'autant plus que le soleil était déjà couché ? à ce moment-là ! — Un témoin.

Chorale du P.-O.

Les membres de la chorale du P.-O. sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu mercredi soir, 14 courant, à la salle Carrobert, à 20 h. 30.

Présence indispensable. Communication importante.

Nécrologie

Nous apprenons le décès de Mme Arnal à Lamothe.

Les obsèques ont eu lieu mardi matin.

Nous adressons à M. Arnal et à toute sa famille nos sincères condoléances.

Exploits d'escroc

Il y a peut-être de jours, M. Germain Fey, bijoutier à Gramat, recevait la visite d'un client qui désirait acheter une bague, aux dires de l'inconnu ce bijou devait être offert et M. Fey fort complaisant, pria trois bagues à l'effet d'être essayées, au personnage qui se disait médecin auxiliaire à l'asile de Leyme. La mine du client était bonne, l'impression excellente et l'acompte qu'il désirait verser fut refusé par le commerçant qui ne devait revoir ni le faux acheteur, ni les bagues. M. Fey s'informa auprès de M. le directeur de l'asile de Leyme, afin d'être fixé sur la personnalité de son client. Le prétendu médecin auxiliaire était inconnu à l'asile. Par contre, on y connaissait un certain Roger Gerst, autrefois en traitement à Leyme que l'on représentait comme un dangereux chevalier d'industrie.

M. Fey adressa alors une plainte pour abus de confiance et une enquête immédiatement ouverte permit de constater qu'un certain Gerst, en effet, avait séjourné à l'hôtel de la Gare, à Gramat et que là encore, usant de sa prestance et de sa prétendue identité, il avait quitté l'hôtel en négligeant de payer sa dernière journée de pension. Il avait, en outre, réussi à emprunter 200 fr. à Mme Xérel, hôtelière.

L'escroc est activement recherché.

Pas de permis de conduire

Procès-verbal a été dressé à M. Anset, menuisier à Arcambal, qui était en moto, mais avait oublié de se munir d'un permis de conduire.

Pas d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à sa moto, M. Escalonne, entrepreneur, s'est vu dresser procès-verbal. Pour le même délit, M. Chales, de Montcuq a été l'objet d'une contravention.

Pourvoi rejeté

Pedro Penarubia qui le 25 juin 1932 fut condamné par la cour d'assises du Lot à 5 ans de réclusion et à 16 ans d'interdiction de séjour, pour assassinat de son frère, près de Figeac, s'était pourvu en cassation contre l'arrêt.

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi.

Fête de Regourd

La fête votive du faubourg de Regourd a été célébrée dimanche et lundi.

Le beau temps l'a favorisée. Une foule nombreuse s'y est rendue dans la soirée.

Sous les grands arbres qui bordent les routes de Mercuès et de St-Henri, les couples ont dansé jusqu'à minuit.

Fête de Labéraudie

La fête votive de Labéraudie (section de Cahors) sera célébrée dimanche, 18 septembre.

Comme tous les ans, rien ne sera négligé pour qu'elle obtienne un vif succès.

La jeunesse cadurcienne ne manquera pas de s'y rendre.

AVENIR CADURCIEN

Concert du jeudi 15 septembre

L'Avenir Cadurcien donnera son concert de septembre jeudi prochain 15, de 21 à 22 heures.

A ce concert, le public aura le plaisir d'entendre de nouveau le distingué saxophoniste, M. Laurent, Professeur à l'Ecole normale de musique à Paris qui, l'an dernier, à pareille époque, participa à l'un de nos concerts où il obtint un très légitime succès et de chauds applaudissements.

Programme : 1^o Touring club P.-B. Andrieu ; 2^o Thérèse (grande valse de concert) Faust ; 3^o La Mascotte (Fantaisie sur l'opérette), Andrian (solistes : piston, M. Mercier ; bariton, M. Nègre) ; 4^o Morceaux joués par M. Laurent, Professeur de musique à l'Ecole normale de musique de Paris ; a) Prière, Hüby ; b) Andante Cantabile, Kayser ; c) Diverissement, Andrieu ; 5^o Margot, Polka de concert, François Rivière.

Allées Fénelon, de 21 à 22 heures.

Vol de cuivre

Depuis quelque temps, des vols de fils de cuivre étaient commis au préjudice des établissements Collet, de Figeac.

Ces fils de cuivre sont destinés au montage des lignes électriques.

Une enquête faite n'a pas encore donné de résultats. Mais, ces jours derniers, une certaine quantité de ces fils a été découverte par un jeune père de St-Féolux dans un aqueduc.

La gendarmerie prévenue a procédé à une nouvelle enquête.

Malveillance

On procède, actuellement, au goudronnage des routes dans la région d'Assier.

Plusieurs cuves de goudron avaient été déposées sur les bords des chemins en rechargement.

Ces jours derniers, M. Delbos, chef cantonnier à Anglars, a constaté qu'une cuve d'une contenance

Saux
Mariage. — Prochainement, il va être procédé à Saux au mariage de la toute gracieuse Hermance Cauzi, fille de Cauzit François et de Marceline Vigouroux, domiciliés à Saux en notre commune, et Gabriel Cazes, de Calleppe, commune de Sérignac. Aux futurs époux, nous adressons nos sincères vœux de bonheur et nos félicitations à leur famille respectueuse.

St-Pantaléon
Elections sénatoriales. — Dimanche dernier, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Vilas Paul, maire. Tous les conseillers assistent à la séance.
Tout d'abord, M. le Maire procède à l'installation des trois conseillers nouvellement élus.
Cette formalité remplie, il est procédé à l'élection de l'adjoint.
M. Vialas Etienne, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé adjoint.

Ensuite, M. le président déclare le scrutin ouvert pour la nomination d'un délégué sénatorial titulaire et d'un délégué suppléant.
Ont été élus à l'unanimité :
M. Paul Vilas, maire délégué titulaire et M. Vialas Etienne, délégué suppléant.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance fut levée à 11 heures.
Nos édules ont été bien inspirés de confier le poste d'adjoint à M. Vialas Etienne, car, nul mieux que lui, n'était qualifié pour remplir ces délicates fonctions.

Aussi bien c'est avec une entière satisfaction que notre population a appris cette nomination.

A cette occasion, il nous est agréable, en notre qualité de camarade de la classe 1886, d'adresser à M. Vialas, nos plus vives et chaleureuses félicitations pour le témoignage d'estime et de confiance qu'il vient de recevoir de la part de tous ses collègues municipaux. — Un de la classe 1886.

Valprionde
Accident. — M. Fargal, propriétaire a eu un doigt de la main droite broyé par un concasseur à grains.
La blessure ne sera pas grave. Tous nos vœux de prompt rétablissement.

Vers
Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Cambonie-Burgade viennent d'hériter d'un gros garçon qui a été prénommé Gérard.
Nos meilleurs compliments et nos sincères vœux de bonne santé.

Arrondissement de Figearc

Figearc
Concert du 14 septembre, de 8 h. 30 à 9 h. 30. — 1° Triomphe, marche, Popy. 2° Ouverture de Concert, Giraud. 3° Rose Mousse, valse, Bosc. 4° La Mascotte, fantaisie, Audran. 5° Suite Ballet, Popy.
En cas de mauvais temps, le concert aura lieu le 15 septembre.

Cornac
Accident. — M. Louis Bagues, de notre localité, était parti faucher du regain, accompagné de son fils Jean, âgé de 6 ans. Ce dernier avait hâte que le travail fût terminé pour prendre place sur le siège de la machine. Sur le point de partir du pré, comme il s'était perché sur le siège, les vaches, agacées par des nombreuses mouches, remuèrent un peu, et notre jeune machiniste tomba. Il avait une jambe dans l'engrenage et la tête devant une roue.
Fort heureusement, les bêtes n'avancèrent pas, et il fut quitte pour quelques égratignures et quelques confusions sans gravité.
Nous formons pour le jeune blessé tous nos vœux de prompt et complet guérison.

Prudhomat
Grave accident. — A la suite d'un brusque mouvement, Mme Brunet, de Castelnaud-Bretenoux, a reçu un coup d'aiguillon dans un œil.
M. le docteur Bagou lui a donné les soins immédiats.

Lauresnes
La foudre. — Samedi 10 septembre, au cours d'un orage qui a sévi

vers 17 heures, pendant vingt minutes, pluie torrentielle accompagnée de grêle, la foudre est tombée par la cheminée, dans la cuisine, chez M. Cambon, maire, à Lauresnes. Par un heureux hasard, plusieurs membres de la famille, qui étaient à table, n'ont éprouvé qu'une très forte commotion provoquée par le fluide électrique. Par un effet bien bizarre, il a allumé le réchaud à pétrole et n'a causé aucun dégât en disparaissant.

Terrou
Etat-civil d'août. — Naissance : Roger Saintemarie, de Edouard Saintemarie et Elodie Pestel, de Largeulle.
Mariage : le seul de l'année : Julien-Emile-Germain Taurines, étudiant, et Madeleine-Anna-Elisa Pesteil, institutrice.
Décès : néant.
Depuis le 1^{er} janvier : naissances, 5 ; mariage, 1 ; décès, 5.

Saint-Céré
Conseil municipal. — Dimanche à 10 heures, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. le maire.
Dix-huit conseillers sont présents : absents, MM. Castanié, Galerie et Para, excusés.

Dès l'ouverture de la séance, M. le maire, au nom du Conseil municipal, adresse ses félicitations à MM. Para et Landes Albert, conseillers municipaux, grands mutilés de guerre, nommés chevaliers de la Légion d'honneur au titre militaire.

Il dit aussi à M. Lavaur, premier adjoint, la joie qu'éprouvent tous ses collègues du Conseil municipal de le voir revenu parmi eux après la grave maladie qui l'a tenu éloigné des séances du Conseil. Il lui souhaite un prompt rétablissement, MM. Landes et Lavaur remercient M. le maire des félicitations et des souhaits qu'il vient de leur adresser au nom de l'assemblée.

Le Conseil procède ensuite à la nomination des six délégués qui prendront part à l'élection des trois sénateurs qui aura lieu à Cahors le 16 octobre prochain.

Ont été nommés délégués titulaires : MM. Lavaur, Le Bris, Frescaline, Tournié Louis, Tournié Jean-Louis et Para, conseillers municipaux. Délégués suppléants : MM. Lapleau et Delprat, conseillers municipaux.

Concours de tir. — A l'occasion des fêtes des 17, 18 et 19 septembre, l'Union sportive saint-céréenne organise un grand concours international et individuel de tir à la carabine doté de nombreux prix, dont le premier une carabine d'une valeur de 150 francs et de nombreux autres prix.

Le concours aura lieu à l'Ecole primaire supérieure de garçons, le dimanche 18 septembre, de 9 heures à 13 heures, et le lundi, de 9 heures à 12 heures. Proclamation du palmarès, le lundi, à 18 heures, à la mairie.
Il est organisé, en outre, un concours de sociétés sportives pour l'attribution d'un challenge.

Le contrôle aura lieu sous la direction de M. Bourdoncle, sous-officier, moniteur départemental d'éducation physique.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Voleur repentant. — M. Martinie, employé à la gare des marchandises de Gourdon, avait déposé son veston sur de la futaille. Lorsqu'il voulut le reprendre, il avait disparu et avec lui une montre et une petite somme d'argent. Des recherches faites sur le champ, le firent retrouver à une soixantaine de mètres de l'endroit où il avait été déposé.

Martel
Conseil municipal. — A sa dernière réunion, les membres de l'assemblée communale, sous la présidence de M. Belly, maire, ont, après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, approuvé et voté les divers budgets qui leur ont été soumis : le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 1931, ainsi que le budget supplémen-

taire de 1932 et le budget primitif de l'exercice 1933.

Les budgets de l'hôpital-hospice et les budgets du bureau de bienfaisance, présentés par les membres des commissions administratives de ces établissements ont été également approuvés et adoptés.

Le budget communal a été établi ainsi qu'il suit : recettes ordinaires et extraordinaires de toute nature : 719.669 fr. 40 ; dépenses ordinaires et extraordinaires : 516.882 fr. 25, d'où il ressort un excédent de 202.787 fr. 15.

Budget de l'hospice. — Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, de cet établissement, s'élèvent à 316.851 fr. 65 et les dépenses de toute nature à 273.804 fr. 39 centimes, d'où un excédent de recettes de 43.247 fr. 26.

Budget du bureau de bienfaisance. — Les recettes de toute nature s'élevant à la somme de 7.144 fr. 79 et les dépenses à 1.569 fr. 25 ; il ressort qu'il y a un excédent de recettes de 5.575 fr. 54. Ces excédents sont reportés chacun aux divers budgets qui les concernent pour l'exercice 1933.

Salviac
Au club athlétique salviacois. — Voir à la rubrique « Les Sports »

Dégagnazès
La fête foraine. — La fête foraine du Dégagnazès eut lieu le vendredi 9 septembre. Il avait plu la veille et on craignait, à tort, heureusement, que la forêt et les sous-bois étant mouillés, les vacanciers, les jeunes gens et jeunes filles houdraient aux pique-niques délicieux dans les bois sauvages du Frau.
Il est certain que si le pèlerinage a perdu de son importance — il n'y a plus de curé à Dégagnazès — la fête foraine a toujours ses admirateurs et ses fervents adeptes. On ne saurait mieux comparer cette fête à celle des Loges, dans la forêt de St-Germain-Laye. Si les amoureux ne se perdent guère plus dans la forêt du même nom, on n'a jamais signalé le désespoir de jeunes gens au Dégagnazès.

Car, en ce lieu pittoresque, bien des serments sont faits et des dates de prochaines épousailles sont fixées.
Il y avait, au temps jadis, beaucoup d'animaux à la vente sur les foirails. Beaucoup de maquignons y amenaient les chevaux, ânes et mulets ; il y avait aussi beaucoup de moutons, maintenant on y trouve surtout des dindons et des melons.

La foire proprement dite n'existe guère plus ; à tout n'est que ris et sauteries. Les hostelleries en plein vent regorgent de monde, les bals avec jazz à la mode ont une grande vogue, et, cette année, les plus belles automobiles du département étaient garées dans la forêt, avec « sans unique », tout comme à la grandville.

Quatre-Routes
Obsèques. — Vendredi, ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse affluence les obsèques de Mme Teillard.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.
Une bonne prise. — M. Conte propriétaire à l'Albrade, près Lugagnac, avait dernièrement tendu un piège à sangliers dans un bois voisin.
En visitant ce piège, M. Conte a eu la bonne fortune d'y trouver un superbe sanglier qui, pris par une patte de devant, n'avait pu se dégager.
La bête était morte depuis peu car son corps était encore chaud lorsque M. Conte l'a retiré du piège.
Son poids est de 80 kilos.
« Oui, disait un nemrod, cette prise est superbe... Mais, moi, je ne chasse, je tire au fusil, se servir d'un piège, jamais ! »
Aurait-il tué le sanglier avec son fusil ? murmura un ami. Hum !

Pendant votre séjour à Paris pour lire votre journal dans le Hall de l'Opérette Navas 62 Rue de Richelieu. PARIS

RENSEIGNEMENTS

PROJETS D'ECONOMIES DANS L'ENSEIGNEMENT

En application d'une décision sénatoriale, M. de Monzie, ministre de l'Education Nationale, vient d'adresser aux recteurs, préfets et inspecteurs d'Académie, une circulaire stipulant d'abord :

« A dater du 1^{er} octobre 1932, seront supprimés :

« A) Dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles et les cours secondaires de jeunes filles les classes de mathématiques élémentaires et les classes de philosophie qui ont reçu moins de cinq élèves dans les trois années scolaires précédentes ;

« B) Les écoles primaires supérieures, les écoles pratiques de commerce et d'industrie, les écoles de métiers de garçons et de filles qui, dans les trois années scolaires précédentes, ont reçu moins de quarante élèves au total et moins de dix élèves en troisième année, ces établissements seront transformés en cours complémentaires ;

« C) Les écoles primaires élémentaires n'ayant pas eu dix élèves inscrits aux 1^{er} octobre 1929, 1930, 1931, ces écoles étant situées à une distance inférieure à trois kilomètres d'une autre école primaire publique.

« Dans les communes visées à l'article 11 de la loi du 30 octobre 1886, les deux écoles spéciales seront remplacées par une seule école mixte, si le nombre des enfants d'âge scolaire ne dépasse pas trente-cinq.
« La même disposition sera applicable aux communes de moins de cinq cents habitants qui ont présentement deux écoles. »

La circulaire continue en ordonnant la suppression de tous les emplois qui ne sont pas strictement nécessaires au fonctionnement du service scolaire : les écoles primaires supérieures non annexées à des lycées ou collèges seront transformées en cours complémentaires quand elles n'auront pas plus de quarante élèves ; de même pour les collèges et pour les écoles pratiques ou écoles de métiers.

La circulaire continue :
« Pour les écoles primaires élémentaires, vous voudrez bien appliquer la circulaire du 11 octobre 1926, en observant la prescription légale qui prévoit la suppression des cours complémentaires ne comptant pas douze élèves. D'autre part, il conviendra de réunir dans une seule école mixte les élèves des deux écoles spéciales d'une commune, quel que soit le nombre des habitants, toutes les fois que l'effectif scolaire de la commune ne dépassera pas trente enfants.

« Je vous prie de procéder d'urgence avec le plus grand soin, à cette révision de la carte scolaire. »

M. de Monzie ajoute que la suppression d'institutions locales pouvant priver de nombreux enfants des facilités nécessaires à leurs études, son administration « prendra toutes mesures pour leur assurer une contrepartie d'avantages matériels ». Le ministre demande aux recteurs, préfets et inspecteurs d'Académie de lui signaler les cas où il doit, par des décisions particulières, atténuer la rigueur de dispositions prises dans un intérêt général.

L'incorporation des blés étrangers dans la farine panifiable
Le ministère de l'Agriculture nous communique :

« Les contrôles effectués dans les moulins employant des blés étrangers ont permis de constater que quelques assujettis avaient dépassé dans les moutures qu'ils avaient effectuées depuis le 1^{er} août, le pourcentage autorisé. Le ministre de l'Agriculture a saisi d'urgence de ces faits le garde des Sceaux, ministre de

la Justice, qui a prescrit immédiatement l'ouverture d'une instruction judiciaire.

Il est rappelé à ce propos qu'il n'existe pour l'emploi des blés étrangers aucune possibilité de compensation d'une période à l'autre et qu'en aucun cas, le fait de n'avoir pas employé ces blés pendant un certain laps de temps, ne peut autoriser les intéressés à dépasser ultérieurement le pourcentage, même pour une très courte période. »

ASSURANCES SOCIALES

Avis aux employeurs des Assurés obligatoires des professions agricoles

Il est porté à la connaissance des employeurs des assurés des professions agricoles et forestières, qu'en conformité de la décision de la Commission d'Evaluation des salaires de base du personnel employé dans les exploitations agricoles en qualité de bûcherons, journaliers agricoles, valets de ferme, bergers, maîtres-valets, et de l'arrêté de M. le Préfet du Lot du 10 juin 1932, les ouvriers agricoles ci-dessus désignés devront être classés au point de vue de la loi sur les assurances sociales à compter du 1^{er} juillet 1932 dans les catégories suivantes :

Hommes : 4^e catégorie ; Femmes : 5^e catégorie.

Dernière heure

QUO VADIS, GERMANIA ?

Le conflit est maintenant au plus vif entre le gouvernement von Papen et le Parlement. Ce dernier étant réuni lundi avait entamé un débat sur les ordonnances prises par le ministre. La grande majorité de l'assemblée était résolue à déclarer illégales ces ordonnances et à en demander la suspension.

Le président du Reichstag venait de déclarer : « Le vote est commencé » lorsque le chancelier lui tendit le décret de dissolution. Mais le président refusa de le lire et le vote continua.

La suspension des ordonnances fut votée par 513 voix contre 32 et 50 abstentions.

Après quoi, le président du Reichstag donna connaissance à l'assemblée du décret de dissolution, ajoutant qu'après le vote acquis ce décret n'avait aucune valeur. Et il annonça que la prochaine séance aurait lieu mardi.

Que va faire le gouvernement ? Est-ce une lutte à fond qui s'engage entre lui et les partis ?
C'est ce que nous allons voir.

DÉPÊCHES

Paris 11 h. 45.

En Allemagne
De New-York. — M. Julius Curtius, ex-ministre allemand des affaires étrangères, déclare que jamais le Président du Reich ne nommera Hitler chancelier.

Les dettes de guerre
De New-York. — Un Comité composé de 76 Américains (notaires, professeurs, anciens ambassadeurs et industriels) s'est formé pour examiner impartiallement le problème des dettes de guerre.

Exécution probable de Gorguloff
De Paris. — Les milieux politiques et judiciaires croient que Gorguloff sera exécuté demain mercredi.

REMERCIEMENTS

Monsieur Achille ARNAL et ses enfants remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Louise ARNAL née Bessou

REMERCIEMENTS

Dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées, Madame Veuve G. GOTIE et toute sa famille adressent à tous leurs remerciements émus.

Un rhumatisant ne doit pas attendre

Nous conseillons aux rhumatisants de ne pas attendre qu'il soit trop tard pour se soigner. Ils doivent avoir recours au nouveau médicament Gandol, sous l'action duquel la douleur décroît, puis disparaît. Il faut se rappeler que le traitement au Gandol rationnellement poursuivi est un puissant préventif contre le retour des états douloureux grâce au pouvoir spécial que ce produit possède sur l'acide urique dont il arrête la surproduction dans le sang. Pour dix jours de traitement, le Gandol en cachets qui est sans ennui pour l'estomac, vaut 12 fr. 75. Phie Orliac à Cahors et Ties pharmacies.

Deux emplois de FEMME DE SERVICE

sont disponibles à l'internat de l'E. P. S. de Cahors.
S'adresser à M. le Directeur.

BONS MAÇONS ET MANŒUVRES SONT DEMANDÉS

Entreprise CAMBOLIVES
S'adresser : rue Saint-Géry, 27, Cahors

ON DEMANDE

Jeune employé de laboratoire
16 à 17 ans
Pharmacie ORLIAC, CAHORS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
du sieur PONTON, Julien-Georges
Sabots et galoches
demeurant à Cahors
10, rue Nationale

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le VINGT-HUIT SEPTEMBRE PROCHAIN, jour de mercredi, à onze heures,
En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli pour obtenir le concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article CINQ CENT QUATRE du Code de Commerce.
Le Greffier,
E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur BUJACK Eugène
Marchand tailleur
Confections et Chapellerie
demeurant à Catus

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de ladite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le VINGT-HUIT SEPTEMBRE PROCHAIN, jour de mercredi, à onze heures et demie,
En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, pour recevoir les comptes de gestion du liquidateur définitif, — les vérifier, — les débattre, — donner décharge de ses fonctions, — les arrêter et lui donner acte.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article QUINZE de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.
Le Greffier,
E. MANEYROL.

Feuilleton du « Journal du Lot » 6

Le Seigneur Mystère ROMAN

par J. Joseph-RENAUD

CHAPITRE PREMIER

— Vous pourriez être poli !... C'est pas parce que vous figurez au cinéma qu'il faut faire le mariolle !...
Le mariolle ?... Oh !... des fois !... Espèce de saltimbanque !... avalez d'étoupes !... paillasse !... non, mais regardez-moi cette tronche de bébé Cadum...
Ils avaient élevé la voix. Sur le même palier et au second, des portes s'étaient ouvertes et des gens écoutaient. Les deux jolies sœurs Bulford, de l'Alhambra avaient monté un demi-étage afin de ne rien perdre du spectacle ; étonnamment parcellées, avec le même peignoir chinois, elles souriaient du même sourire.
A l'étage supérieur, Maggie, la grosse jongleuse, regardait en louchant, comme si elle avait suivi trois boules projetées et rattrapées par ses mains...
— Ma tronche, vaut mieux que la

vôtre, eh, l'Anselmo !... Et si vous faites encore du tapage le matin, moi je monterai te corriger, tu entends, eh, quart de brie !...
Anselmo éclata de rire.
— C'est ça, tu monteras me corriger, face à claque... Entendu !... Mais, puisque tu menaces, en attendant prends ça !...
Et, sur un des larges jous du « chanteur à voix » une fille retentissante s'abattit et laissa quatre raies livides. Carlos en resta quelques secondes étourdi. Puis, au comble de la fureur, il saisit Anselmo par les revers de son pardessus et comme, ancien garçon brasseur du Nord, il possédait une grande force naturelle, il le secoua à la façon d'un fox qui tient un rat.
Mais, en sa vie d'aventures crapuleuses, Anselmo avait appris à se battre. A un instant où Carlos l'aurait violemment à lui, il céda à la tirade tout en donnant du crâne dans le visage du comique. Ce coup de tête arriva en plein, et très dur. Le sang jaillit...
Mais Anselmo ne jugea pas le sang de poursuivre la polémique, il continua de monter l'escalier en ricanant.
Carlos, qui s'épongeait, de son mouchoir rougi, ne poursuivit pas l'adversaire, mais il lui cria, d'un ton où la menace était sincère et véhémente :
— Oui, tu te trottes !... Ce n'est pas fini, salaud... Tu ne sais pas ce que

tu as fait là !... Tu le paieras cher !... J'aurai ta peau, ah ça oui, je l'aurai, autrement je crèverais de honte !...
Anselmo referma sa porte. Cet incident et ces menaces ne le troublaient guère.
Il songeait beaucoup plus à cet « A bientôt ? » que la longue et pâle brune lui avait dit, là-bas, à la porte du bar.
Son appartement, moitié d'un ancien bureau, se composait d'une entrée et de trois pièces.
La fenêtre y était protégée par de gros barreaux de fer et la porte, sur laquelle se lisait encore le mot « caisse », était en fer, avec une serrure et un verrou de sûreté.
C'est là qu'Anselmo rangeait ses vêtements, son linge, ses souliers, qui étaient ce qu'il possédait de plus précieux, puisqu'on le faisait tourner surtout à cause de l'impression d'élegance qu'il parvenait à donner.
Sur une table, dans l'entrée, il prit les quelques lettres que Darboin, le « notaire », lui avait annoncées.
A la vue d'une des enveloppes, il devint d'une pâleur d'homme qui va s'évanouir. Son visage vieillit... son visage soudain strié de rides et masqué de lèvre blanche...
Il dut s'asseoir, haletant.
Peu à peu, il reprit un peu de calme... Alors, avec des doigts qui hésitaient à décaucher la lettre... Elle ne contenait que quelques lignes. A

nouveau, le visage blanc d'Anselmo fut un masque d'épouvante...
Sa respiration sifflait entre ses lèvres livides... D'un effort, il se traîna jusqu'au buffet, prit un carafon de rhum... but à même...
Grâce à ce dopage, son visage se colora ; une expression d'énergie brutale vint y remplacer celle de la terreur. Il se leva, solide, alla vers la porte de fer de l'ancienne caisse, ouvrit la serrure et le verrou avec les petites clefs Bayle qu'il portait toujours dans son portefeuille, et il entra.
Dans une valise, il prit un pistolet automatique Browning, de fort calibre, et l'examina. Oui le chargeur était garni !... Le canon contenait une cartouche... La sûreté fonctionnait aisément...
En compagnie de cet ami Browning, on pouvait soutenir n'importe quelle conversation...
Il le mit dans sa poche de hanche et, pendant quelques secondes, s'exerça à le sortir vite et à coucher en joue un adversaire imaginaire... Le geste reprit bientôt la rapidité qu'il avait eue, jadis. La main d'Anselmo était immobile et ouverte devant lui : l'instant d'après, le pistolet bleuâtre s'y trouvait menaçant...
Il sifflota un air américain, pour se féliciter d'être encore *quick on the draw*...
Soudain, il crut entendre un craquement dans la pièce voisine...
Il éteignit l'électricité et il attendit.

Le silence bien que profond, lui semblait menaçant... Peu à peu il se glissa jusqu'à la porte... De là, il apercevait les deux autres pièces. Prêt à tout, Browning tendu, il ralluma l'électricité...
Personne !... Il examina tous les coins d'un ennemi pouvait se dissimuler... Personne !...
Et la porte d'entrée, qu'il craignait d'avoir laissée ouverte, était close...
Quelle meuble que le printemps avait fait craquer !... ou bien peut-être, ce bruit était-il venu de l'appartement, voisin, l'autre moitié de l'ancien bureau... On entendait tout dans cette maison, à travers les cloisons comme à travers les planchers... Pourtant, le couple d'acrobates chinois, les Yon Lee, mari et femme, qui habitait là, devaient être déjà partis pour « l'Empire », où ils passaient très tôt... Et puis, un meuble qu'avril travaillait ne craque pas si fortement... On eût juré des pas sur le parquet...
Mais non, non, il n'y avait rien... Il s'en rendait compte... Il avait peur, voilà tout !...
— J'ai les gretlots, murmura-t-il... J'ai les gretlots... C'est bête, ça !...
Il but encore du rhum, le goulou du carafon entra les dents.

CHAPITRE II

En rentrant, Lucienne avait trouvé son mari déjà rentré bien qu'il ne fût pas sept heures. Par un de ces

brusques changements d'humeur qui sont fréquents chez les précoces, il se montra tendre et charmant. L'engagement pour New-York était signé, non seulement à d'excellentes conditions pécuniaires mais — et ce qui importait beaucoup au magicien épris de son art — avec l'assurance que toutes facilités seraient données au Seigneur Mystère pour préparer chaque soir ses expériences dans des conditions lui assurant le secret. Ainsi cela lui permettrait de présenter pour la première fois au public un nouveau grand tour inventé complètement par lui, au sujet duquel il redoutait vivement l'espionnage de machinistes ou de garçons d'accessoires payés par quelque concurrent.
Après New-York ; Boston, Chicago, la Nouvelle Orléans, la Floride, Buenos-Ayres, Rio de Janeiro, etc.
Il raconta ces réalisations, ces projets, avec volubilité. Il avait pris la jeune femme sur ses genoux et la berçait doucement. Elle se sentait heureuse, à l'abri. Elle ne se rappelait Anselmo que pour penser que son mari, grand large, athlétique, le visage un peu dur au repos mais si charmant dans le sourire, était infiniment plus beau que le « bel Anselmo »...
Elle se demanda, une fois de plus, pourquoi, dans les films, le héros dont l'héroïne est éprise, est toujours un joli garçon genre Anselmo alors que, dans la vie les femmes n'aiment guère ces jolis garçons-là.

